

Le Nom « refait »

Christiane Klapisch-Zuber

Citer ce document / Cite this document :

Klapisch-Zuber Christiane. Le Nom « refait ». In: L'Homme, 1980, tome 20 n°4. Formes de nomination en Europe. pp. 77-104;

doi : <https://doi.org/10.3406/hom.1980.368135>

https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1980_num_20_4_368135

Fichier pdf généré le 10/05/2018

LE NOM « REFAIT »

La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles)*

par

CHRISTIANE KLAPISCH-ZUBER

Quand les Florentins de la Renaissance parlaient de leur « nom », ils évoquaient par-là, s'ils appartenait à la classe dirigeante, le nom de leur lignage. Ces grands théoriciens de la famille semblent avoir peu médité sur la signification sociale du prénom. Si, en revanche, ils ont centré leur réflexion sur le nom de famille collectif qu'une génération transmet à l'autre, c'est que ce nom héréditaire, apparu dès avant 1200, est longtemps resté un indice du rang social et des responsabilités politiques. En dépit d'une certaine diffusion vers le bas dans les trois siècles suivants, son emploi s'est trouvé largement réservé à la classe dominante¹. Le prénom que tout chrétien reçoit au baptême leur apparaissait lié de façon moins évidente à leur statut social et à la survie de leurs lignages, que les attaques pestueuses répétées menaçaient durement. De fait, l'idéologie explicite du lignage et la réflexion sur le rôle de l'alliance dans son maintien, objet de stratégies affirmées et d'analyses serrées, n'incluent pas dans leur champ les processus plus obscurs par lesquels, à l'intérieur de la famille, s'opérait le choix des prénoms. C'est qu'ici pouvaient jouer des impulsions individuelles et des phénomènes — modes, dévotion... — dont le groupe lignager ne se sentait pas maître. La singularité onomastique des grandes familles florentines suffit pourtant pour se

* Sous une forme très abrégée, cette recherche a fait l'objet d'une communication au colloque du CUERMA, « L'Enfant au Moyen Age », qui s'est tenu à Aix-en-Provence en mars 1979 ; elle a été publiée dans les Actes de ce colloque, *Cahiers du Cuerma*, 1980.

Je remercie R. C. Trexler, dont la lecture amicale m'a avisée des nombreuses révisions qu'exigeait une première version de cet article.

1. Cf. D. HERLIHY & C. KLAPISCH-ZUBER, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto de 1427*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978 : 537-550. En 1427, un bon tiers des Florentins portent un nom de famille contre seulement un habitant sur dix dans les campagnes.

persuader de l'imbrication des processus de dénomination et de reproduction de la lignée. Et, bien qu'ils n'en expriment pas la théorie, les Florentins les ont suffisamment mentionnés en incidentes dans leurs livres domestiques pour que l'historien soit tenté d'enquêter sur cette zone d'ombre de la conscience familiale.

L'arrivée au pouvoir de la classe marchande aux XIII^e-XIV^e siècles est contemporaine d'une mutation profonde des structures de la famille et de la parenté, ce qui explique peut-être que les hommes de la première Renaissance aient été si sensibles aux thèmes familiaux. Dès le XIII^e siècle, à l'image des lignages nobles du XII^e, les grands marchands et banquiers toscans affirment leur solidarité lignagère en se dotant d'un nom de famille transmissible en ligne masculine². En renforçant le système dotal, qui exclut les femmes de la transmission des biens patrimoniaux, ils accentuent encore l'orientation patrilinéaire du système de filiation et d'héritage³. En témoignent non seulement l'évolution du droit matrimonial, mais le goût pour la généalogie qui devient le péché mignon de nombre de Florentins. Or les généalogies qu'ils se forgent sont bien souvent uniquement masculines ; filles et femmes en sont gommées, ou mentionnées seulement lorsque les alliances acquises grâce à elles ont été spécialement utiles au lignage. Exclue du système de filiation et d'héritage, la femme, devenue veuve, doit laisser ses enfants au lignage marital si elle veut reprendre, avec sa dot, sa liberté. A la fin du Moyen Age (1360-1530), période considérée ici, l'héritage est partout divisible, à la mort du père, en parts égales entre les fils, les sœurs étant « convenablement » dotées. Le père peut avantager un fils, généralement l'aîné, mais la pratique n'est pas courante avant le XVI^e siècle et l'égalité des héritiers mâles reste la règle. S'il meurt sans fils, ses biens retournent à ses agnats, selon un ordre de priorité dûment établi par les statuts communaux.

L'exclusion des femmes de l'héritage, historiquement datée, est donc relativement récente à l'époque où nous nous plaçons. Ballottée entre deux lignages, celui de son père et celui de son époux, la femme n'est membre à plein titre d'aucun. Elle a toutes chances de passer sa vie sous des toits différents, au gré de ses mariages successifs, et de ne jamais voir fixée son identité sous une appellation définitive. A l'inverse, l'égalité des héritiers mâles se traduit par le maintien, après la mort du père, de communautés fraternelles qui durent au moins jusqu'à ce que tous les frères aient atteint leur majorité et puissent prendre possession

2. Cf. O. BRATTÖ, *Studi di antroponomia fiorentina ; il Libro di Montaperti (An. MCCLX)*, Göteborg, 1955 (« Acta Universitatis ») ; A. GAUDENZI, « Sulla Storia del cognome a Bologna nel secolo 13. Saggio di uno studio comparativo sul nome di famiglia in Italia nel medio evo e nella età romana », *Bullettino dell'Istituto storico italiano*, 1898, XIX-XX : 1-163.

3. M. BELLOMO, *Ricerche sui rapporti patrimoniali tra coniugi. Contributo alla storia della famiglia medievale (12^o-13^o sec.)*, Milano, Giuffrè, 1961 ; Id., *Problemi di diritto familiare nell'età dei comuni. Beni paterni e pars filii*, Milano, Giuffrè, 1968 ; Id., *La Condizione giuridica della donna in Italia. Vicende antiche e moderne*, Torino, 1970.

de leur part d'héritage⁴. Ces communautés familiales survivent parfois beaucoup plus longtemps encore, jusqu'à ce que les cousins ne supportent plus la cohabitation. Par leur résidence, qui reste au début du xv^e siècle toute voisine de celle de leurs cousins et « consorts », par l'expression collective de leur originalité, sanctionnée par le port d'un nom héréditaire et d'armoiries communes, par l'enchevêtrement de leurs intérêts patrimoniaux, les Florentins qui appartiennent au même lignage font preuve d'une solidarité active et acquièrent à leur naissance une identité solidement fondée sur la filiation par voie masculine⁵.

De quoi se compose, dans ces conditions, le « nom » qui désigne un Toscan ? Pour la grande majorité des gens, aux xiv^e-xvi^e siècles, c'est par le prénom — ou le premier des prénoms — qu'ils ont reçu au baptême, parfois par son diminutif ou par un sobriquet, qu'on s'adresse à eux. En référence, on le fait suivre du prénom de leur père et très souvent de celui du grand-père, sur le modèle « Giovanni di Bartolomeo di Bernardo ». Si bien que chacun se trouve repéré par une série de deux ou trois prénoms masculins, série dont la longueur sera accentuée si la mémoire généalogique doit aider à consolider le statut social, mais où jamais ne viendra s'intercaler de prénom féminin. Lorsque ces quelques prénoms ainsi enchaînés ne suffisent pas à distinguer entre les individus, on a recours à d'autres caractéristiques individuelles tenant lieu de complément au nom⁶. En rappel du groupe professionnel ou familial auquel il appartient, un Toscan sera désigné par son métier, son titre, son origine ou le nom héréditaire du lignage paternel. Ainsi, dans la petite ville de San Gimignano, sur une centaine d'hommes enregistrés en 1427 par le fisc, il ne s'en trouve aucun qui soit désigné par son seul prénom : quatre-vingts le sont par leur prénom et celui de leur père, tandis que dix-huit ajoutent celui de leur grand-père et deux celui de leur bisaïeul. Parmi les quatre-vingts premiers, vingt-trois donnent en plus un nom collectif « de famille » contre trois seulement des dix-huit qui retiennent aussi le prénom de leur grand-père. Huit autres qui appartiennent au premier groupe portent un sobriquet personnel, six un nom de métier, vingt-sept une indication sur leur résidence ou leur origine. Ne restent donc qu'une quinzaine de personnes que deux prénoms seulement individualisent sans doute convenablement.

Dans la constellation « nom », métier, titre, sobriquet ou nom de famille tiennent donc des places équivalentes du point de vue d'une bureaucratie exigeante, puisqu'ils servent également à singulariser les homonymes possibles et

4. C. FUMAGALLI, *Il Diritto di fraterna nella giurisprudenza da Accursio alla codificazione*, Torino, 1912. D. HERLIHY & C. KLAPISCH-ZUBER, *op. cit.* : 469-522.

5. Cf. les belles analyses de F. W. KENT (*Household and Lineage in Renaissance Florence. The Family Life of the Capponi, Ginori and Rucellai*, Princeton, Princeton University Press, 1977) qui révisent fondamentalement les thèses opposées de R. A. GOLDTHWAITE (*Private Wealth in Renaissance Florence*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1968).

6. C'est bien ainsi que traitent du nom les juristes et rédacteurs d'*Artes notariae* des xiii^e-xiv^e siècles ; cf. les textes cités par A. GAUDENZI, dans *Bullettino dell'Ist. stor. it.*, n° cité.

suffisent à préciser l'identité des administrés. Au dénombrement de 1427, à Florence, même si n'étaient retenus que le prénom d'un contribuable et celui de son père, le nom de métier suffisait à distinguer la majeure partie des homonymes. Prenons par exemple le groupe des « Giovanni di Bartolomeo », qui apparaît dix-neuf fois : ceux qui sont dépourvus de noms de famille portent dans neuf cas sur onze un nom de métier ou un titre, tandis que sur les huit portant un nom de lignage, un seul signale en outre son métier.

Il faut enfin souligner qu'une simple chaîne de trois prénoms — cette filiation réduite qu'il est possible de garder en mémoire sans pour autant vouer un culte exagéré à ses ancêtres — suffit pour éviter la plupart des confusions à l'intérieur d'un lignage, si étendu soit-il. Celles-ci y sont à peu près impossibles lorsque la référence aux prénoms du père, de l'aïeul et du trisaïeul va de pair avec un saut d'une génération avant qu'un prénom soit repris, même si on n'emploie qu'un très petit nombre de prénoms indéfiniment répétés. Avec une chaîne de quatre prénoms seulement, par exemple, des homonymes parfaits ne peuvent apparaître au sein de la même génération et le risque d'homonymie ne frappe que les membres de la branche aînée, leurs aïeuls et grands-oncles, et les cousins germains de ceux-ci (*cf.* fig. 1).

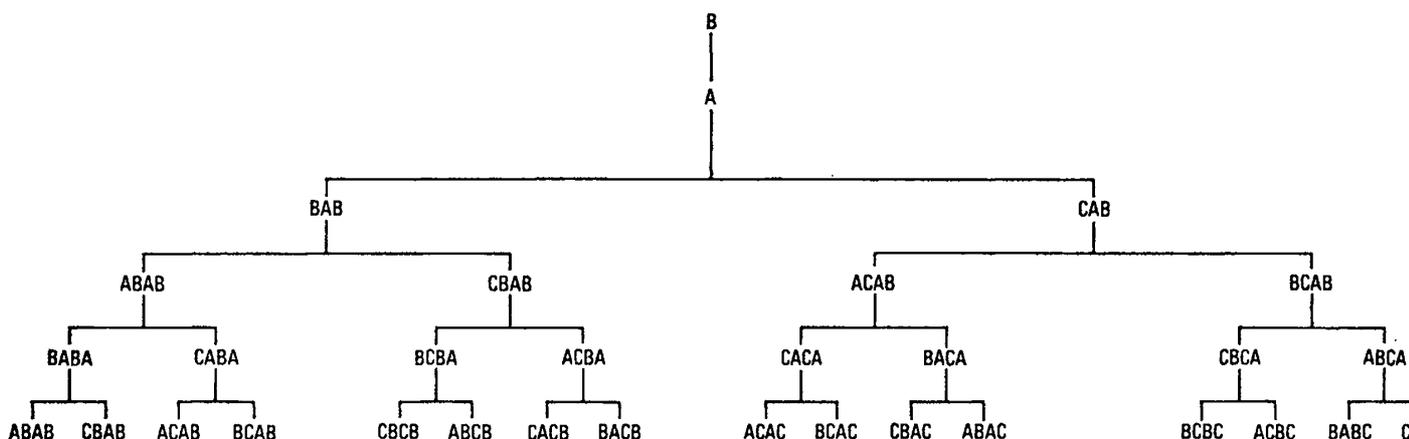


FIG. 1. Les possibilités d'homonymie dans le système anthroponymique florentin

Si A = Andrea B = Bartolomeo C = Cristofano ABCB = Andrea di
Bartolomeo di Cristofano di Bartolomeo

Ainsi, les divers membres d'une fratrie, filles ou garçons, sont reconnaissables à la chaîne des prénoms de leurs ancêtres masculins en ligne directe. Le prénom personnel qui leur est attribué à la naissance et doit les individualiser va-t-il nuancer cette spécification agnatique en rattachant le nouveau venu plus particulièrement à l'une de ses deux lignées et, à l'intérieur de celle-ci, en privilégiant l'un ou l'autre des ancêtres ? Va-t-il servir — et pourquoi — à rappeler la bilatéralité de la filiation, alors même que le groupe de parenté accentue son orientation

patrilinéaire ? De plus, comme l'enfant reçoit plus fréquemment après 1350 non pas un seul prénom, mais deux et même trois à la fin du xv^e siècle⁷, les possibilités de choix qui s'ouvrent aux parents peuvent être utilisées pour répondre à des sollicitations différentes, inconciliables en un seul prénom, et pour multiplier les atouts matériels et spirituels de l'enfant. L'enquête sur ce point devrait permettre d'apprécier les stratégies parentales qui mettent en œuvre le choix des prénoms.

Dans diverses régions d'Europe étudiées par les ethnologues et les historiens modernistes, la dation du nom est étroitement liée à la parenté spirituelle, et celle-ci à la parenté proche⁸. La sélection du parrain et de la marraine se fait parmi les proches parents des époux dans les deux lignées ; leur prénom ou, inversement, celui du parent symétrique qui n'a pas été choisi pour parrain, est attribué à leur filleul. L'équilibre entre les références aux lignées paternelle et maternelle dans la descendance du couple est atteint soit en confondant parent spirituel et nom individuel, soit en alternant le choix de l'un et de l'autre pour chacun des enfants.

Dans la Florence des xiv^e-xvi^e siècles, parenté naturelle et parenté spirituelle se juxtaposent et n'empiètent presque jamais l'une sur l'autre. Un pourcentage infime (1,5 %) des parrains et marraines appartient aux consanguins ou aux proches alliés des parents du baptisé, au moins dans les couches sociales dont on a conservé les « livres de famille »⁹. L'immense majorité des parents spirituels d'enfants nés dans ces familles de la bourgeoisie, grande ou petite, de la ville se recrute parmi les voisins, les collègues, les relations politiques ou d'affaires du père de l'enfant. S'il existe, à Florence, un jeu de règles liant le choix du prénom au champ de la parenté, ce n'est pas par la médiation des parents spirituels qu'il prend forme.

Le donneur du nom, c'est d'abord le père. Très généralement, le rédacteur d'un livre de famille souligne, sans y associer sa femme, sa responsabilité propre dans le choix du prénom de l'enfant¹⁰. Les interventions maternelles directes,

7. Cette apparition des prénoms secondaires est de beaucoup antérieure à leur diffusion en France, où on ne les signale pas avant la fin du xvi^e siècle dans le Midi et au xvii^e dans le Nord ; 60 % environ des quelque neuf cents enfants de familles bourgeoises florentines étudiés à travers la documentation familiale portent un deuxième prénom dans la période 1360-1530.

8. Cf. F. ZONABEND, « La Parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *Annales. ESC*, 1978, 33 (3) : 656-676 ; Id., « Pourquoi nommer ? », in *L'Identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977 (« Figures ») : 257-286 et 348 (bibl.).

9. Pour une première approche du compéage à Florence, cf. C. KLAPISCH-ZUBER, « Parenti, amici, vicini. Il territorio urbano d'una famiglia mercantile nel xv sec. », *Quaderni storici*, 1976, 33 : 953-982. Sur les « livres de familles » (ou *ricordanze*, ou encore *ricordi*), cf. D. PEZZAROSSA, « La Memorialistica fiorentina tra Medioevo e Rinascimento. Rassegna di studi e testi », *Lettere italiane*, 1979 : 96-138.

10. Cf. des expressions couramment employées comme *puosigli nome...*, « je lui ai donné pour nom... ».

bien motivées, restent très rares. Pour ce qui est du nom de leur filleul, les parrains n'ont pas d'autre rôle que de transmettre devant Dieu et devant le prêtre, au cours de la cérémonie du baptême à laquelle n'assistent pas les parents de l'enfant, celui ou ceux que ces derniers ont choisi(s). D'après des livres de famille lucquois et bolonais, le second prénom était donné à la porte de l'église et le nom principal aux fonts baptismaux¹¹. Dans son livre, le père indique souvent à quel prénom il a donné la priorité ; si les parrains dévient de cette injonction, c'est pur accident, dû peut-être à leur distraction, lorsque, devant le prêtre, ils se sont embrouillés dans les prénoms attribués au bébé¹². C'est donc au père, ou exceptionnellement aux deux parents, de leur spécifier les prénoms qu'ils doivent répéter.

Comment circonscrire les stocks de noms où puise le père et juger des raisons de son choix ? La sélection des prénoms, les mécanismes par lesquels ils sont transmis, les modes qui peuvent influencer sur leur choix et leur distribution sont des phénomènes difficilement perceptibles avant l'apparition de témoignages systématiques tels que les registres paroissiaux. Ceux-ci offrent la possibilité de reconstruire des généalogies complètes pour des fratries entières. Sans doute les listes de prénoms ne manquent-elles pas au médiéviste, qui y trouve matière à l'étude des modes, des dévotions et des différenciations sociales et régionales¹³. Quant aux généalogies, elles existent à foison vers la fin du Moyen Age dans les familles urbaines de Florence ; mais on a vu que l'accentuation patrilinéaire réduit le nombre des cas où l'on connaît les lignées maternelles et où l'on peut, par conséquent, reconnaître la place réelle que les noms venus de ce côté vont occuper dans le stock de prénoms utilisés. L'influence, directe ou indirecte, que la mère ou les alliés du père ont pu exercer sur les processus de prénomination reste dans ces conditions plus difficile à apprécier que celle du père ou de ses consanguins.

L'ensemble des comportements présidant au choix des prénoms ne peut être analysé qu'à la double condition de disposer d'informations complètes, à propos d'une lignée, sur une fratrie et son ascendance cognatique. Or, c'est dans le vaste corpus des livres de famille que ces précieuses informations, notices biographiques et matériel généalogique, peuvent être simultanément trouvées. Les *ricordanze* florentines doivent ce caractère à leur rôle de véritables registres d'état civil avant la lettre. Les familles appartenant à la classe dirigeante y consignaient les dates

11. Archivio di Stato, Lucca, Arch. Guinigi, Manoscritti 29, Ricordanze di Girolimo Guinigi, 1433-1459, *passim*. V. MONTANARI, ed., « Cronaca e storia bolognese del primo Cinquecento nel Memoriale di ser Eliseo Mamelini », *Quaderni culturali Bolognesi*, 1979, III (9) : 18 (4 oct. 1507), 22 (6 juin 1509), 45 (23 août 1522).

12. C'est ainsi que les parrains d'un fils de Luca di Matteo da Panzano lui jouent le mauvais tour d'intervertir les prénoms Bartolomeo et Salvatore prévus par le père ; « il lui fut donné pour nom par qui le baptisa Salvatore et Bartolomeo parce que ma femme refit le nom de son père [...] bien que j'aie dit auparavant Bartolomeo, nom que je barre ci-dessus » ; Archivio di Stato, Florence (ASF), Strozzi, II, 9, f° 90v°, 24 août 1435.

13. C'est la méthode suivie par Brattö dans ses études sur les variations du stock de prénoms au XIII^e siècle ; *cf. supra*, n. 2.

de naissance de leurs fils, de manière à pouvoir prouver leurs capacités politiques et professionnelles l'âge venu, et celles de leurs filles dont étaient prévus la dot et le mariage. Vis-à-vis du fisc aussi, ces notations pouvaient être utiles. Le chef de famille enregistrait donc au fil des jours les événements qui marquaient la vie de sa maisonnée, naissances, mariages, décès. Lorsqu'il faisait baptiser ses enfants ou ses petits-enfants, il inscrivait non seulement le prénom qui leur était attribué, mais ceux de leurs parrains et marraines. Enfin il se donnait souvent la peine de justifier le choix qu'il avait fait des prénoms de l'enfant.

Typique dans sa simplicité, voici une notice tirée des *ricordanze* de Carlo di Niccolò Strozzi quand lui naît, le 14 décembre 1497, une première fille, Francesca, « un bébé de sexe féminin — que tout aille bien pour elle ! — [nommée] Francesca en raison de M^{me} Francesca ma mère [...]. L'ont tenue sur les fonts baptismaux [suivent les noms de trois parrains] »¹⁴. Ou celle-ci, beaucoup plus longue et explicite, qui figure dans le premier livre des *ricordanze* de Francesco di Tommaso Giovanni au jour « où est né mon fils Piero [...] mardi 26 mars 1443, vers 22 heures, de Mea [ma femme] [...]. On l'a baptisé le 28 en lui donnant pour nom Piero en l'honneur de saint Pierre martyr à qui [la mère] avait fait vœu de donner son nom depuis la naissance de Giantommaso [un aîné]. Le second nom que je lui ai fait donner, Giovanni, est en l'honneur de saint Jean Évangéliste : la dévotion que je lui porte m'avait donné l'intention de baptiser de son nom [l'un de mes enfants] ; mais c'est aussi pour 'refaire' Giovanni notre frère. L'ont tenu sur les fonts baptismaux [suivent les noms de cinq parrains et d'une marraine], tous le faisant pour l'amour de Dieu. Que Dieu lui prête vie et santé... ». Suit la notice de la mort du bébé trois jours après. « Que Dieu soit loué de tout », conclut le père, résigné¹⁵.

Ce second document soulève une série de problèmes. Il signale, de façon assez exceptionnelle, l'intervention directe de la mère dans le choix du prénom. Mais surtout, il montre la complexité des raisons qui font attribuer le nom de Giovanni en seconde position. « Giovanni » est en effet le nom même du lignage paternel et, à ce titre, plusieurs fils de Francesco le reçoivent en seconde position ou composé avec un autre prénom ; c'est aussi le nom d'un grand saint, homonyme du patron de Florence, et celui, enfin, d'un oncle paternel du bébé, mort en 1431, que le père veut maintenant « refaire ». Ce terme étrange renvoie, à première vue, à l'idée que, par la réattribution de son prénom, un ancêtre ou un parent proche va se trouver réincarné dans un nouveau-né. Parmi tous les membres de sa parenté, c'est à lui que l'enfant sera plus spécialement lié, et ce lien — le mot *rifare* en témoigne — implique à la fois l'attribut symbolique qu'est le nom, et la « corporité » de ses porteurs. Les pages qui suivent veulent éclairer la nature de ce lien.

Des textes de ce type livrent donc les raisons qui ont fondé le choix des parents.

14. ASF, Strozz. IV, 74, f^o 50v^o.

15. ASF, Strozz. II, 16, f^o 25.

Or ces notices sont relativement fréquentes. Elles justifient 27 % des attributions de premiers prénoms et 18 % de celles de seconds et troisièmes prénoms pour un ensemble d'environ neuf cents enfants. Les renseignements généalogiques et biographiques dont abondent nombre de *ricordanze* permettent en outre d'enrichir ce premier catalogue de justifications. Ainsi, la comparaison systématique du prénom donné au baptême avec celui du saint célébré ce jour-là ou à la naissance de l'enfant ajoute toute une série de notations utiles à l'étude des dévotions. Pour plusieurs centaines d'enfants nés dans la bourgeoisie florentine, il est ainsi possible de dénouer le jeu complexe de règles et de pratiques qui ont amené leurs pères à retenir leur prénom.

Afin de mieux débrouiller le problème, je ne retiendrai d'abord qu'un petit groupe de trente-trois unions, appartenant presque toutes au xv^e siècle, dont sont issus deux cent soixante-six enfants, soit en moyenne huit enfants par couple¹⁶. Ce groupe se distingue en ce que le père, auteur des *ricordanze*, s'y est montré spécialement prolix sur les raisons du choix des prénoms ; leur généalogie est de surcroît assez bien connue. En dépit de ces caractéristiques favorables, il est difficile de retrouver avec certitude l'origine du premier prénom de 26,3 % de ces enfants. L'indétermination est surtout forte pour les filles¹⁷. Parmi les enfants dont la provenance du prénom est connue, on constate que la moitié, tant des filles que des garçons, en porte un tiré du stock de la lignée paternelle. Un garçon sur six, une fille sur dix empruntent le leur à la lignée maternelle, pour autant qu'on la connaisse. Il est vrai que l'indétermination plus forte qui frappe les prénoms féminins peut rendre suspects ces résultats. Ne choisissait-on pas plus fréquemment le prénom des filles dans ce stock maternel mal connu ? Cette préférence, masquée par l'importance du groupe des prénoms d'origine imprécise, pourrait nous échapper. Dans une telle hypothèse, on comprendrait mal cependant que le stock maternel soit mieux représenté chez les garçons que chez les filles lorsque l'origine du nom est précisée par le père. Si l'on écarte l'idée que l'indétermination puisse introduire des distorsions appréciables et si l'on s'en tient aux prénoms de provenance expliquée, on peut donc supposer, en première approximation, que la lignée paternelle fournit un nombre de prénoms trois ou quatre fois plus élevé que la lignée maternelle et que cette préférence affecte les filles au moins autant que les garçons.

Les prénoms restants qui se trouvent justifiés directement ou indirectement par les *ricordanze* florentines révèlent une autre particularité du système de déno-

16. Ces unions représentent environ le quart du corpus total de familles étudiées, et les enfants (144 garçons et 122 filles) le tiers de ceux dont la date de naissance, et éventuellement d'autres informations biographiques, sont connues avec précision. Un certain nombre d'extraits de *ricordanze* cités ici sont empruntés à des familles qui ne figurent pas dans ce petit échantillon de trente-trois familles.

17. Soit 41 filles (33,6 %) et 29 garçons (20,1 %).

mination. Un grand nombre de filles (près du tiers de tous les prénoms féminins dont on connaît l'origine) portent le nom d'une sœur prédécédée ; les garçons reçoivent plus rarement le nom d'un frère aîné disparu (13 %). Ces rapports de prénoms à l'intérieur d'une fratrie pourraient-ils masquer eux aussi une préférence supplémentaire pour les prénoms tirés de l'un des deux stocks ? De fait, sur vingt filles qui reprennent le prénom d'une sœur morte, quatorze sont ainsi rattachées indirectement à la lignée paternelle et seulement deux à leur grand-mère maternelle¹⁸, tandis que pour les garçons, les origines paternelle et maternelle s'équilibrent un peu mieux. La conclusion qu'impose cet examen préliminaire est que la fréquence des prénoms paternels, corrigés par l'adjonction de ceux qui sont ré-attribués après la mort de leur premier porteur, est prépondérante chez les filles, où ils constituent les deux tiers du total des prénoms *expliqués* contre 53 % chez les garçons ; les prénoms d'origine maternelle, corrigés de la même manière, restent légèrement plus fréquents chez les garçons (19 %) que chez les filles (13 %).

A côté de ces prénoms prélevés dans le stock familial, les prénoms principaux qui sont transmis par les parrains ou inspirés par leur personnalité restent l'exception : pas plus de cinq pour tous les garçons et deux pour les filles de cet échantillon¹⁹. Dans les milieux urbains dont sont issus les *ricordanze*, les parrainages qui aboutissent à une situation aussi anormale sont manifestement motivés par une particularité exceptionnelle, en général la qualité d'un parrain illustre²⁰. La rareté de tels faits confirme a contrario que le choix du prénom appartient au champ de la parenté naturelle : ne transmettent leur nom à leur filleul que de rares parrains prestigieux.

Le système de prénomination ne se soumet pourtant pas à la seule structure de parenté. Un groupe, très minoritaire mais néanmoins significatif, de prénoms donnés en première place montre qu'une autre orientation s'affirme, modestement, dès cette époque : 17 % des premiers prénoms masculins, 9 % des féminins sont dus, aux dires du rédacteur, à la dévotion qu'il a voulu affirmer par ce choix

18. L'origine du prénom est inconnue pour trois autres ; une dernière reprend un prénom antérieurement donné à sa sœur à l'occasion d'un événement politique marquant. Enfin, quatre filles reprennent le nom de la première épouse de leur père ; cf. *infra*, n. 34 et 35.

19. Il ne semble pas que ce soit par pure coïncidence que les dixième et onzième fils de Matteo di Niccolò di Duccio Corsini, nés en 1376 et 1378, portent les cinq prénoms de leurs cinq parrains ; le cas est néanmoins exceptionnel. A. PETRUCCI, ed., *Libro di ricordanze dei Corsini (1362-1457)*, Roma, Istituto storico italiano per il medio evo, 1965 (« Fonti per la storia d'Italia » 100).

20. Ainsi, Filippo di Matteo Strozzi nomme en 1467 l'aîné de son premier lit Alfonso, le parrain étant Don Alfonso d'Aragon, duc de Calabre, « qui se trouvait alors dans nos parages » et qui se fit représenter par Laurent le Magnifique au baptême (ASF, Strozz. V, 17, f° 189v°). Sa fille Lionora est ainsi nommée, en 1473, parce que Éléonore, fille du roi de Naples, épouse le duc de Ferrare quand Filippo se trouve lui-même à Naples (ASF, Strozz. V, 22, f° 90).

— dévotion personnelle envers un saint particulier, parfois manifestée par un vœu, ou dévotion qu'on pourrait dire automatique, suscitée par la fête du calendrier religieux ou par l'association d'un saint déterminé à un certain type de naissance. Par exemple, les enfants ondoyés à la maison sont prénommés Giovanni/a et placés d'emblée sous le patronage du Baptiste ; ceux qui sont « coiffés » reçoivent pour prénom Santo/a...²¹. L'étroitesse de ce groupe de prénoms souligne toutefois elle aussi la dépendance des processus de nomination envers la tradition familiale inscrite dans le stock de ses noms et la faible influence qu'exerce sur eux la dévotion individuelle.

L'empreinte dont la lignée paternelle marque l'enfant est surtout notable chez les aînés : 63 % des premiers nés mâles et 60 % des filles aînées portent un prénom tiré de ce côté²². Dès les secondes naissances, dans l'un et l'autre sexes, ces proportions s'abaissent respectivement à 48 et 44 %, tandis que les emprunts au stock maternel augmentent légèrement. Ces mouvements inversés se poursuivent jusqu'au quatrième enfant ; au delà, apports paternels et maternels s'équilibrent. La part laissée à la manifestation de la dévotion, en revanche, reste beaucoup plus stable, quel que soit le rang de naissance des enfants. Ces données globales écartent donc l'idée qu'une alternance systématique des lignées ait été observée dans le choix des prénoms. A Florence, une préférence massive pour les noms paternels serait plutôt tempérée par l'introduction de noms issus du stock maternel, un peu plus fréquente lorsque le rang de naissance des enfants s'élève.

Les deuxièmes prénoms²³ — ceux qu'à Lucques ou à Bologne on donnait à l'entrée de l'église et qui n'étaient plus guère utilisés par la suite — sont moins difficiles à situer, car les références religieuses sont à l'origine du choix des trois quarts de ceux que l'on peut expliquer. La part de la dévotion est ici prédominante. Soixante-treize pour cent des prénoms masculins, 80 % des prénoms féminins attirent sur le nouveau-né la protection d'un saint patron, celui que révèrent personnellement les parents ou, cas le plus fréquent, celui qu'on célèbre le jour

21. Cf. ASF, Strozz. III, 346, f° 90v^o, Ricordanze di Bernardo di Tommaso Strozzi, 1^{er} nov. 1419 : « Antonia e Santa, naque vestita ». Le caractère religieux des enfants nés coiffés leur fait aussi attribuer le nom de la Vierge ; cf. Archivio degl'Innocenti, Estranei 648, f° 174, Ricordanze di Jacopo Panfolfini ; 24 mars 1490, naissance de Giovanbattista Mariano : « mi naque [...] vestito ». Ces enfants sont encore aujourd'hui appelés Santino/a. Sur les enfants « coiffés » en Italie, cf. C. GINZBURG, *I Benandanti. Stregoneria e culti agrari tra Cinquecento e Seicento*, Torino, Einaudi, 1966 : 23-25 (traduit de l'italien par Giordana Charuty sous le titre : *Les Batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVI^e-XVII^e siècle*, Lagrasse, Éd. Verdier) ; pour une approche plus générale, N. BELMONT, *Les Signes de la naissance*, Paris, Plon, 1971.

22. Si on exclut les noms d'origine inconnue, ces proportions montent à 76 % et 86 %.

23. 179 des 266 enfants, soit 67,3 %, portent au moins un deuxième prénom ; 41 d'entre eux en ont un troisième (soit 15,4 % du total). Ces proportions sont proches de celles portant sur 900 enfants (cf. *supra*, n. 7).

de la naissance ou du baptême. Plus de la moitié de ces « noms de dévotion » se voient du reste automatiquement attribués à l'enfant : des fratries entières sont, après 1470, nommées en deuxième ou troisième place Romolo/a, d'après le patron de l'église cathédrale de Fiesole, petite ville proche de Florence. De très nombreuses filles reçoivent tout aussi systématiquement pour second prénom Maria, qui est rare en première position, ou Margherita ; saint Jean-Baptiste, le patron de la ville, est invoqué pour de nombreux garçons. Les enfants nés le dimanche ou baptisés ce jour-là sont très souvent prénommés en seconde position Domenico/a, ce qui a le mérite de les placer et sous la protection divine et sous celle de saint Dominique²⁴. Pourtant on ne confère pas aux baptisés le nom de n'importe quel saint du calendrier : des saints trop obscurs sont écartés au profit de patrons célestes plus puissants, dont la fête est proche²⁵. Les mécanismes par lesquels sont introduites ces références religieuses ne sont donc pas simples. Mais il est clair que les prédicateurs, qui, depuis la fin du XIII^e siècle, incitaient à mettre chaque nouveau chrétien sous le patronage direct d'un saint incontesté, ont contribué à l'apparition du second prénom dès la fin du XIV^e siècle en Toscane²⁶.

Dans ces conditions, le rattachement de l'enfant à une lignée d'ascendants influe sur les prénoms donnés en seconde position de façon moins marquée que sur les premiers prénoms. Seulement quatorze garçons et quatre filles (soit respectivement 20 % et 14 % des deuxièmes prénoms expliqués) voient leur appartenance à la lignée paternelle affirmée ici par leur père ; 9 et 4 % respectivement sont assignés à leur lignée maternelle. En revanche, la parenté spirituelle occupe une place plus importante dans les prénoms secondaires ; les collectivités marraines en particulier, telles que les communautés religieuses, les collèges politiques, les communes sujettes de Florence, transmettent parfois curieusement leur nom à l'enfant de leur compère²⁷.

24. Il est difficile de vérifier si tous les enfants nés le dimanche sont nommés en seconde position Domenico/a ; mais il est certain que sur 30 enfants ainsi prénommés, 26 sont nés ou ont été baptisés le dimanche et 4 seulement ont reçu leur second nom parce que leur naissance coïncidait avec la fête de saint Dominique (5 août). Deux enfants baptisés en première position de ce nom manifestent peut-être seuls la dévotion personnelle du père envers saint Dominique. Sur la diffusion au XIV^e siècle de ces nouvelles dévotions, cf. C. M. DE LA RONCIÈRE, « L'Influence des Franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle (1280-1360) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age-Temps modernes*, 1975, 87 : 27-103.

25. Les fêtes consacrées à la Vierge débordent en particulier largement sur les jours environnants. De même pour saint Jean-Baptiste, patron de Florence. En revanche sainte Reparata, l'autre patronne de la ville, n'a qu'une audience très limitée.

26. Cf. C. M. DE LA RONCIÈRE, *art. cit.*

27. La commune de San Gimignano donne ainsi le nom de son saint éponyme à son filleul, un fils de Buonaccorso Pitti, en 1417 ; A. BACCHI DELLA LEGA, ed., *Cronica*, Bologna, 1905 : 29. De même la commune de San Miniato à un fils de Lapo Niccolini en 1398 ; C. BEC, ed., *Libro degli affari proprii di casa...*, Paris, SEVPEN, 1969 : 89. Une fille d'Andrea Minerbetti reçoit en deuxième prénom Marta, en 1497 ; au nombre des parrains figurent les sœurs de Santa Marta di Montughi, que représente leur chapelain (Biblioteca Laurenziana, Acquisti e Doni, 229, 2, f^o 14).

Tel qu'il est ainsi utilisé, le second prénom paraît donc répondre au besoin de concilier l'exigence du patronage religieux avec la nécessité de lier l'enfant à un groupe de sa parenté. Le père joue du reste souvent de l'ambiguïté d'un prénom pour afficher une dévotion tout en marquant le rappel d'un nom d'ancêtre ou la concession faite à la lignée opposée. Bartolomeo Valori note, en 1456, que le deuxième prénom de son fils aîné est dû à la fête de saint Pierre célébrée ce jour-là, mais sa généalogie révèle que Piero avait également été le nom de son beau-père²⁸. Le coup de chapeau au saint est du même coup rendu discrètement au père de sa femme...

Les pratiques qui relèguent la nomination d'après les parents maternels à une place très mineure ne laissent donc pas le champ totalement libre au côté paternel de la parenté de l'enfant. Le père compose avec ses alliés et se soumet à l'enseignement de l'Église pour ménager une certaine place à leurs représentants. Les seconds prénoms expriment mieux que les premiers les tendances contradictoires d'un système de prénomination essentiellement fondé sur la parenté paternelle, mais qui s'entrouvre ici pour accepter les plus grands patrons de l'Église ou d'obscurs saints retranchés dans un coin du calendrier, les témoins de cultes nouveaux comme de traditions religieuses très anciennes, quelques parrains et un petit nombre d'alliés. Mais les seconds prénoms peuvent-ils pour autant résoudre le conflit latent entre les deux lignées ? Des estimations globales comme celles qui précèdent ne permettent pas de saisir les stratégies de choix. Aussi quelques familles-témoins, particulièrement bien pourvues en généalogies et en justifications, fourniront-elles l'occasion d'un examen plus serré.

Le premier exemple, celui de Piero di Marco di Parente Parenti, témoigne de préférences florentines très courantes (*cf. fig. 2*)²⁹. Les enfants de Piero montrent comment le père, après avoir rempli ses devoirs envers leurs aïeuls directs, paternels d'abord, maternels ensuite, se sentait les coudées plus franches pour rendre hommage à d'autres membres décédés de sa parenté et pour marquer sa révérence envers les grands saints catholiques du calendrier, François, Vincent et Sylvestre. Quant aux seconds prénoms, ils placent les filles sous la protection de la Vierge, de sainte Marguerite ou de saint François, et les garçons sous celle du saint du calendrier. Cependant, Francesco, le deuxième fils, né le jour de la fête des Stigmates et appelé en seconde place Antonio comme son grand-père maternel, honore prématurément celui-ci, puisque le garçon suivant l'évoquera de nouveau, en première place cette fois ; l'aïeul maternel reparait encore, en position seconde, dans le sixième fils, Benedetto.

Les exemples de familles montrant une discrétion analogue envers les prénoms maternels, aïeuls exclus, pourraient être multipliés d'un bout à l'autre de l'échelle

28. Biblioteca Nazionale Centrale, Florence (BNF), Panciatichi 134, f° 5v°.

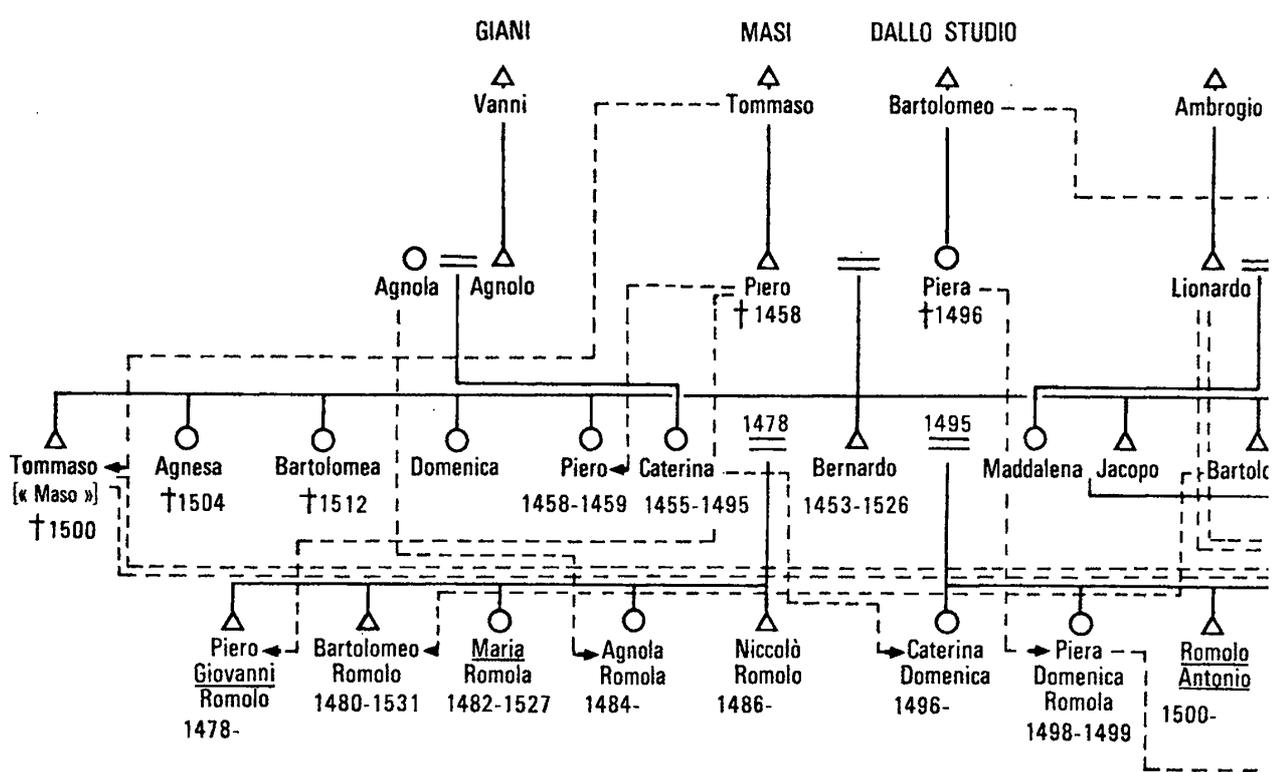
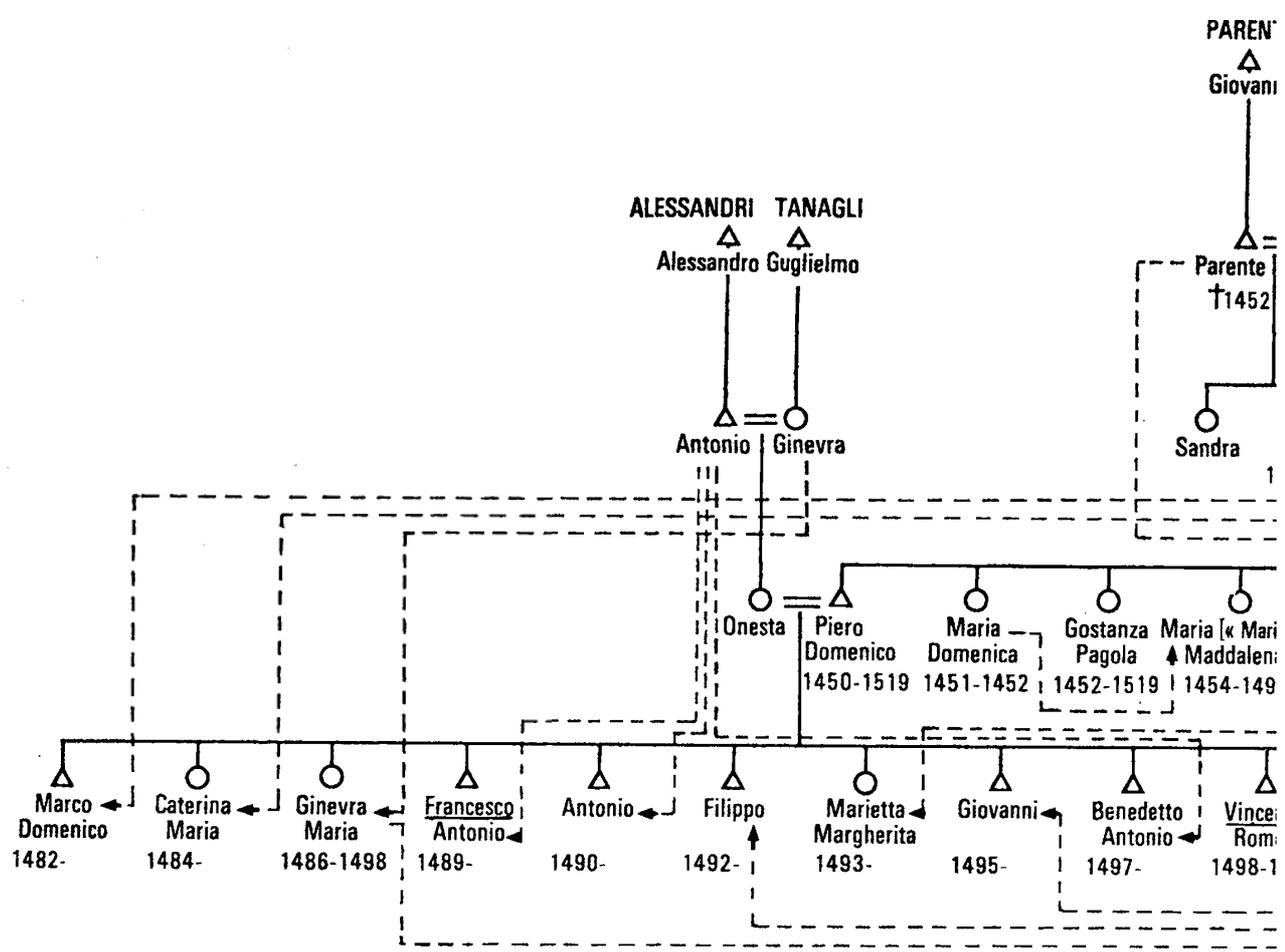
29. ASF, Strozzi. II, 17bis, f°s 76v°, 77v°, 83v°.

sociale. Le chaudronnier Bernardo Masi marque dans le choix des prénoms de ses enfants de deux lits successifs une préférence très nette pour les noms de la lignée paternelle ; il montre assez bien aussi comment le stock des prénoms familiaux est géré par le père en fonction des décès de ses proches (*cf.* fig. 3)³⁰. Son fils aîné reçoit le nom de son grand-père paternel, mort vingt ans auparavant, et le second celui du grand-père maternel de son père qui était passé à un frère de son père mort dans sa petite enfance. La première fille, dont les deux grand-mères vivent encore, est nommée Maria, et sa fête tombe le jour de sa naissance. En août 1484, l'aïeule maternelle meurt et son nom sera aussitôt attribué à la fille qui naîtra en novembre. De sa seconde union, Bernardo va avoir dix enfants. La première fille, née le 18 septembre 1496, reçoit le nom de sa défunte épouse, mais la deuxième va reprendre celui de la grand-mère paternelle, Piera, morte le 31 décembre 1496 ; une troisième fille de ce second lit reprendra à son tour en 1511 ce précieux nom que la mort de son aînée a laissé vacant dès 1499. Quant aux garçons issus de cette deuxième union, ils portent en alternance les noms de dévotion pour le premier, le troisième et le quatrième, et ceux d'un oncle paternel mort trois ans auparavant ou du grand-père maternel (le nom de leur commun grand-père paternel, Piero, est toujours porté par leur demi-frère). Presque tous les enfants de Bernardo portent en outre le nom de Romolo en seconde place ; mais certains y ajoutent un troisième prénom moins stéréotypé. Le père marque alors une affiliation religieuse plus individualisée de son enfant ou le rattache ainsi à ses propres alliés et à la lignée maternelle. Par exemple, le sixième fils du second lit, que la dévotion a fait nommer Giambattista, a obligé le grand-père maternel à laisser passer son tour. Qu'à cela ne tienne, la négligence est réparée avec le garçon suivant...

Alors que l'attribution des prénoms des aïeuls paternels aux aînés est généralement respectée, l'alternance entre les lignées n'est pas la règle. Le père recourt plus volontiers à des parents paternels relativement éloignés ou à ses propres parents maternels qu'à ses alliés. Non seulement les prénoms paternels évincent facilement les maternels, mais les saints du calendrier eux-mêmes empiètent souvent sur la place qui devrait être celle des aïeuls maternels³¹. Le deuxième fils de la seconde union de Bernardo Masi est nommé en 1503 d'après son oncle paternel Tommaso, mort depuis peu, et la réattribution du prénom du grand-père maternel, Lionardo, doit attendre le cinquième fils. Par leur vulnérabilité, les

30. ASF, Manoscritti 88, *passim*, Ricordanze di Piero di Bernardo Masi, f^{os} 140-140v^o, 1478-1513. G. O. CORAZZINI, ed., *Ricordanze di Bartolomeo Masi calderario fiorentino dal 1478 al 1526*, Firenze, 1906.

31. La perturbent aussi des accidents analogues à celui rapporté dans son autobiographie par Benvenuto Cellini, dont le prénom « de bon augure » signifie « Bienvenu » ; ses parents, convaincus qu'ils auraient une seconde fille, avaient prévu de l'appeler, d'après son aïeule maternelle, Reparata, l'aînée étant nommée d'après l'aïeule paternelle (B. CELLINI, *Vita*, Milano, Rizzoli, 1954, liv. I, chap. 3 (« Biblioteca universale » 771-775) : 18-19).



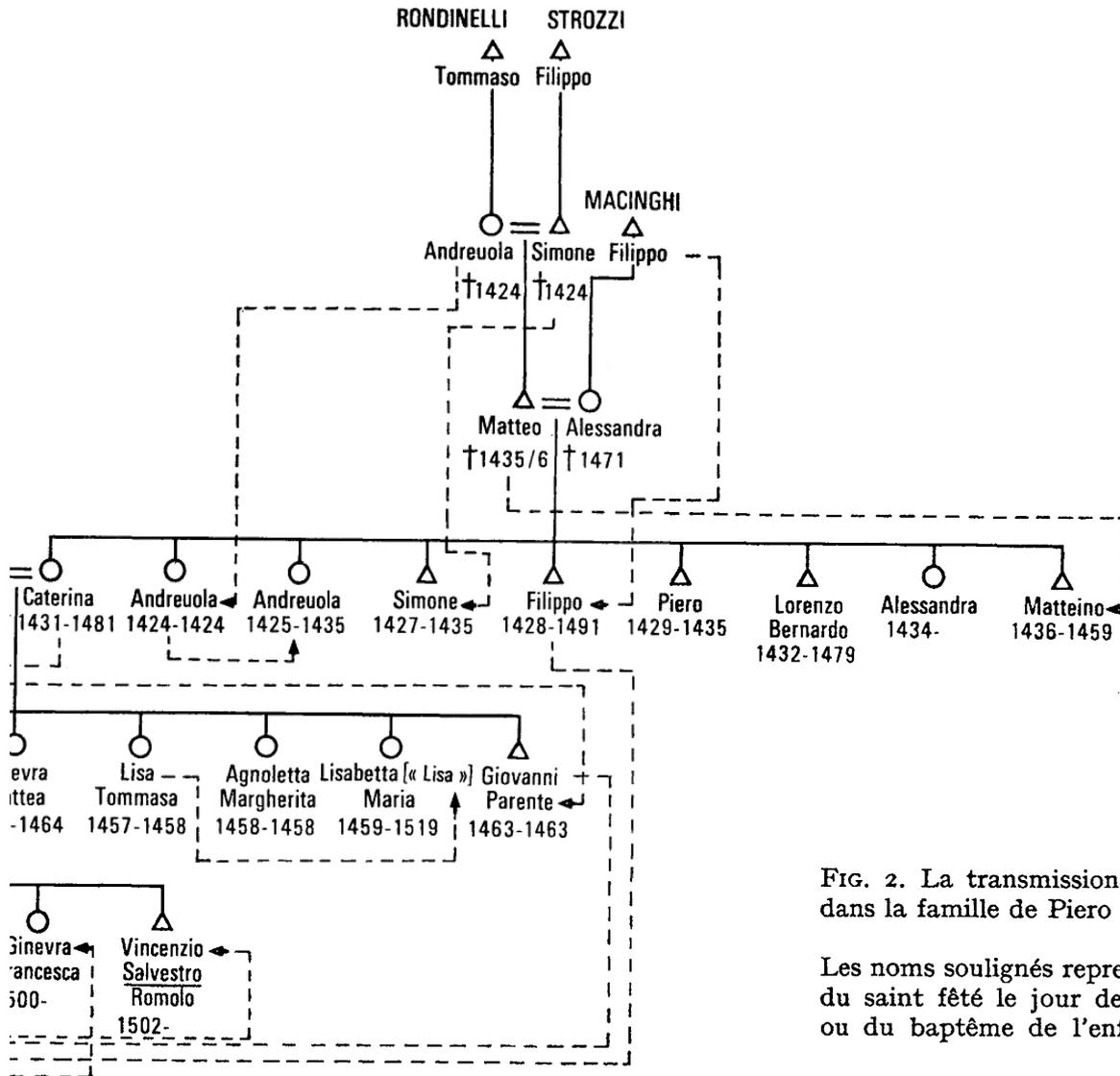


FIG. 2. La transmission des prénoms dans la famille de Piero Parenti

Les noms soulignés reprennent le nom du saint fêté le jour de la naissance ou du baptême de l'enfant.

L'observation des enfants s'arrête en 1520.

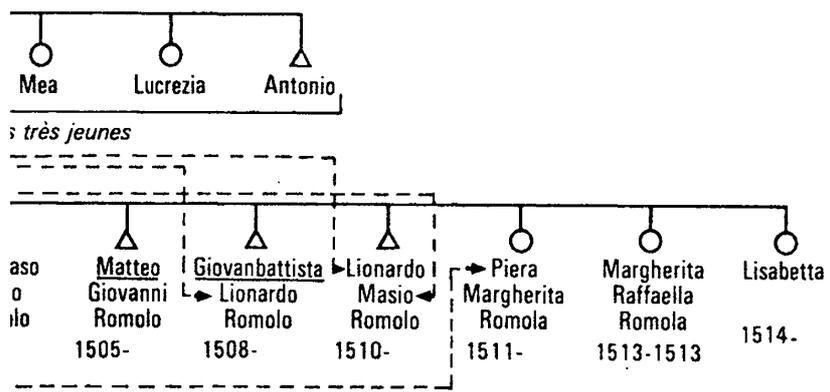


FIG. 3. La transmission des prénoms dans la famille Masi

Les noms soulignés sont justifiés par la dévotion. Fin d'observation : 1526.

prénoms de la lignée maternelle dénoncent une conception de la parenté que l'Église affirme fondée sur la bilatéralité, mais que la pratique des laïcs et du droit traite le plus souvent comme unilatérale.

Comment nos Florentins justifient-ils ces interférences d'autres parents lorsqu'ils retirent la priorité aux aïeuls de l'enfant ? L'exemple suivant permettra de clarifier ce point. Bartolomeo di Giovanni Morelli prénomme son premier fils, né en 1376, du nom d'un sien frère aîné emporté par la peste de 1374, et c'est son second fils qui reçoit le nom du grand-père paternel, Giovanni, mort lors de la peste précédente de 1363³². Bartolomeo fait donc passer avant son père, mort depuis treize ans, le nom du frère dont la tombe est toute fraîche. Il est évident que la mise à l'écart de l'aïeul est ici justifiée par le caractère récent du décès de l'oncle paternel. La mort donne une priorité qui peut bouleverser l'ordre hiérarchique ordinaire d'attribution des prénoms. Tout se passe comme si la préséance accordée aux défunts les plus récents entraînait une obligation plus contraignante que tout ordre hiérarchique entre lignées ou à l'intérieur d'une lignée.

Les rédacteurs des *ricordanze* confirment cette analyse. Ils signalent très souvent qu'ils ont choisi tel prénom parce qu'ils se sentaient tenus de « refaire » un parent mort depuis peu. On ne « refait » pas un vivant, mais « refaire » un mort du lignage est en revanche ressenti comme un devoir, et l'exemple précédent révèle que l'opération doit être menée aussitôt que possible après le décès d'un parent. C'est cette obligation qui entraîne généralement l'apparition de prénoms repris de parents paternels étrangement éloignés de l'enfant. Francesco di Tommaso Giovanni signale ainsi que son gendre, Giovanni Arrigucci, a nommé le 23 octobre 1449 son troisième fils Bernardo « en raison de son cousin Bernardo di Pagolo Baroncelli qui est mort en septembre 1449 »³³. C'est aussi par cette nécessité de « refaire » les défunts récents qu'on justifie l'apparition de prénoms maternels noyés dans un ensemble en majorité paternel. Le recours à des prénoms maternels qui ne soient pas ceux des aïeuls directs de l'enfant doit être justifié par la mort récente en même temps que par le prestige de leur ancien porteur, prestige qu'il est tentant de capter et de reconduire sur un nouveau-né. Vergilio Adriani commente en ces termes les prénoms, Tommaso Vitale Antonio, qui sont donnés à son quatrième fils le 27 avril 1470 : « Tommaso pour son oncle, frère de sa mère, mort le 31 mars 1470, pour faire plaisir à la mère. Ce fut un homme de bien [...] mort très jeune à l'âge de 26 ou 27 ans. Sa mort fut une bien grande perte, car il était le dernier de sa maison, la branche d'Ubertino di Tommaso d'Ubertino Strozzi, qui descend de la branche de Rosello Strozzi, le premier constructeur de la chapelle de Santa Maria Novella, qui commença à consacrer des chapelles au nom de la maison des Strozzi dans l'église de Santa Maria

32. Giovanni di Pagolo MORELLI, *Ricordi*, édité par V. Branca, Firenze, Le Monnier, nouv. éd. 1969 : 166-168.

33. ASF, Strozzi. II, 16bis, f° 4.

Novella. » Avec la mort du petit Tommaso, à l'âge de six ans, s'éteindra le souvenir de ces alliés que le père, pressé par la mère et sensible au surcroît de prestige que lui apportaient cette alliance et le prénom qui la rappelait, avait consenti à perpétuer dans son propre lignage³⁴.

L'urgence d'attribuer à nouveau le prénom d'un parent mort est spécialement ressentie, toutefois, dans le cadre étroit de la famille conjugale. Elle s'exprime d'abord par le report quasi automatique du nom de la première épouse du père sur la première fille qui naît d'une seconde union, avant toute attribution des noms des aïeules de l'enfant. Biagio Buonaccorsi en offre un exemple avec l'aînée issue de son second mariage qu'il nomme Alessandra « pour refaire Alessandra qui fut ma femme et qui mérite bien que je fasse éternelle mémoire de son nom »³⁵ ! De même, Bartolomeo di Francesco Salvetti, un fabricant de gants et d'escarcelles, nomme sa seconde fille (la première a été ondoyée) du nom de sa première femme et ne lui attribue celui de sa propre mère qu'en second prénom³⁶. La dissymétrie entre les lignées réapparaît dans ces reports, puisqu'il est impossible à une veuve remariée de donner à un fils du second lit le nom de son premier époux. L'attribution du nom du père à son fils posthume est également de règle³⁷ et la mort prématurée du père explique les cas aberrants où le fils porte le même prénom que son père³⁸.

A l'intérieur d'une fratrie, les glissements de prénoms d'un frère ou d'une sœur morts sur un puîné révèlent plus clairement encore cette communauté des vivants et des morts d'un lignage. Piero di Marco Parenti, dans l'exemple analysé plus haut, nomme son dernier enfant Vincenzo Salvestro Romolo « parce que [dit-il] j'ai refait son frère Vincenzo mort il y a peu et parce qu'on l'a baptisé le jour de la Saint-Sylvestre ». Sa quatrième fille avait été en 1500 prénommée Ginevra Francesca « en échange de la première qui est morte [en 1498] »³⁹. Une telle attitude, dont il faut noter qu'elle observe presque sans exception l'identité sexuelle de l'ancien et du nouveau porteurs du nom, n'est pas propre à la classe dirigeante florentine. On la rencontre d'un bout à l'autre de la société, comme en

34. ASF, Strozz. II, 21, f° 70.

35. BNF, Panciat. 101, f° 19, 3 avril 1512.

36. ASF, Manoscritti 96, f° 12.

37. Bartolomeo di Bartolomeo di Jacopo di Doffo Spini, fils posthume, « reçut son nom parce que son père mourut laissant sa mère enceinte » (ASF, Strozz. II, 13, f° 18). Piero di Bernardo di Piero Masi avait eu un oncle, Piero di Piero, mort à six mois et nommé ainsi par sa mère parce qu'il naquit trois mois après la mort de son père (ASF, Manoscritti 88, f° 140, 1459). Cf. aussi Biblioteca Laurenz., Acq. e Doni 229, 2, f° 69, 1508, Ricordanze d'Andrea Minerbetti; ASF, Strozz. III, 270, 18 oct. 1340, Ric. di Rosso d'Ubertino Strozzi, etc.

38. Pour le prénom le plus fréquent à Florence, Giovanni, qui revient 854 fois au Catasto de 1427, on ne trouve que dix-huit contribuables en 1427 qui aient pour père un Giovanni (2,1 %).

39. Cf. *supra*, n. 29.

témoignent les *ricordanze* de petits notaires et d'artisans, celles d'habitants des villes secondaires du territoire et, par allusion, jusqu'à la déclaration au fisc d'un humble métayer : devant les employés étonnés sans doute de retrouver, âgé de trois ans, un Antonio qu'ils avaient déjà rencontré, plus vieux, dans la déclaration à un dénombrement antérieur, il s'explique par cette formule lapidaire : « il est mort et je l'ai refait »⁴⁰.

Ces reports de prénoms qui affectent, on l'a vu, particulièrement les filles, aboutissent à des répétitions tout à fait étonnantes dans une fratrie. La famille Valori, où les filles sont particulièrement nombreuses, en apporte des exemples sur trois générations. Bartolomeo di Filippo nomme entre 1453 et 1470 trois de ses dix filles Pichina, prénom de sa mère ; son fils Niccolò a trois Lucrezia entre 1497 et 1509 ; son petit-fils Filippo pas moins de quatre Ginevra — nom de leur grand-mère paternelle — entre 1523 et 1534 !⁴¹ « Refaire » les morts ne touche pas seulement les enfants décédés dont le prénom est repris. A travers eux, les noms d'ancêtres déjà attribués, qu'il est urgent et logique de conférer à de nouveaux porteurs, sont « refaits ». Mais le processus concerne aussi les « noms de dévotion », choisis hors du stock proprement familial pour des motifs religieux et qui, pour avoir été donnés à un premier enfant, sont désormais intégrés à ce stock. Le cas d'un notaire de Prato, ser Jacopo Landi, est exemplaire. Sous les coups de la peste, il s'obstine à « refaire » sa mère, sa tante maternelle et sa grand-mère paternelle dans les enfants qu'il a de deux lits (*cf. fig. 4*)⁴². Mais il rappelle aussi les saints, saint Paul et saint Nicolas, qui ont veillé sur la série de ses premiers malheurs, en conférant une seconde fois leurs noms aux enfants du second lit. L'histoire de ce notaire de province éclaire la manière dont de nouveaux cultes familiaux ont pu se consolider et pénétrer de façon durable dans les stocks de prénoms de certaines familles. Il suffit pour cela qu'un membre ait proclamé sa dévotion en prénommant l'un ou successivement plusieurs de ses enfants d'après un saint patron ; du même coup, il lègue ce nouveau prénom et l'obligation de le « refaire » à ses descendants.

Pressés par la soudaineté d'un décès, les parents en arrivent même à changer le nom d'enfants déjà baptisés pour celui d'un proche parent mort : le père, la mère ou un enfant aîné ; ce faisant, ils tiennent toujours compte du sexe du disparu. La piété conjugale pousse la mère à renommer du nom de son époux, après la mort de celui-ci, son plus jeune fils : Filippo di Filippo Strozzi avait été baptisé Giovanbattista en 1489 ; trois ans plus tard, son père meurt et la veuve renomme l'enfant Filippo « pour renouveler la mémoire du père »⁴³. Ces procédures paraissent

40. ASF, Catasto, 934, f° 175, déclaration de Bernardo Lanciani (1469-1470).

41. BNF, Panciat. 134, I, f° V, Vv°.

42. BNF, Manosc. Palatini 1129, Ricordanze di ser Jacopo di Lando da Prato (1383-1414).

43. Lorenzo di Filippo STROZZI, *Vite degli uomini illustri di Casa Strozzi*, Firenze, 1872 :

anciennes. Uguccione di Mico Capponi change tout bonnement le nom de sa fille Cilia, née en 1436, parce que, dit-il, « comme, par la suite, ce nom ne nous plaisait plus, nous l'avons appelée Vaggia, car ma fille aînée qui est morte portait ce nom »⁴⁴. On retrouve la même attitude dans des *ricordanze* de la première moitié du XIV^e siècle. Ainsi, Pepo Albizzi retire son prénom à sa fille illégitime Piera, née en 1350 : « quand elle est partie en nourrice, on l'a nommée Margherita et c'est ainsi qu'elle est appelée aujourd'hui » ; il donne ensuite le nom de Piera à une fille, légitime celle-là, qu'il a d'un troisième lit en 1361⁴⁵.

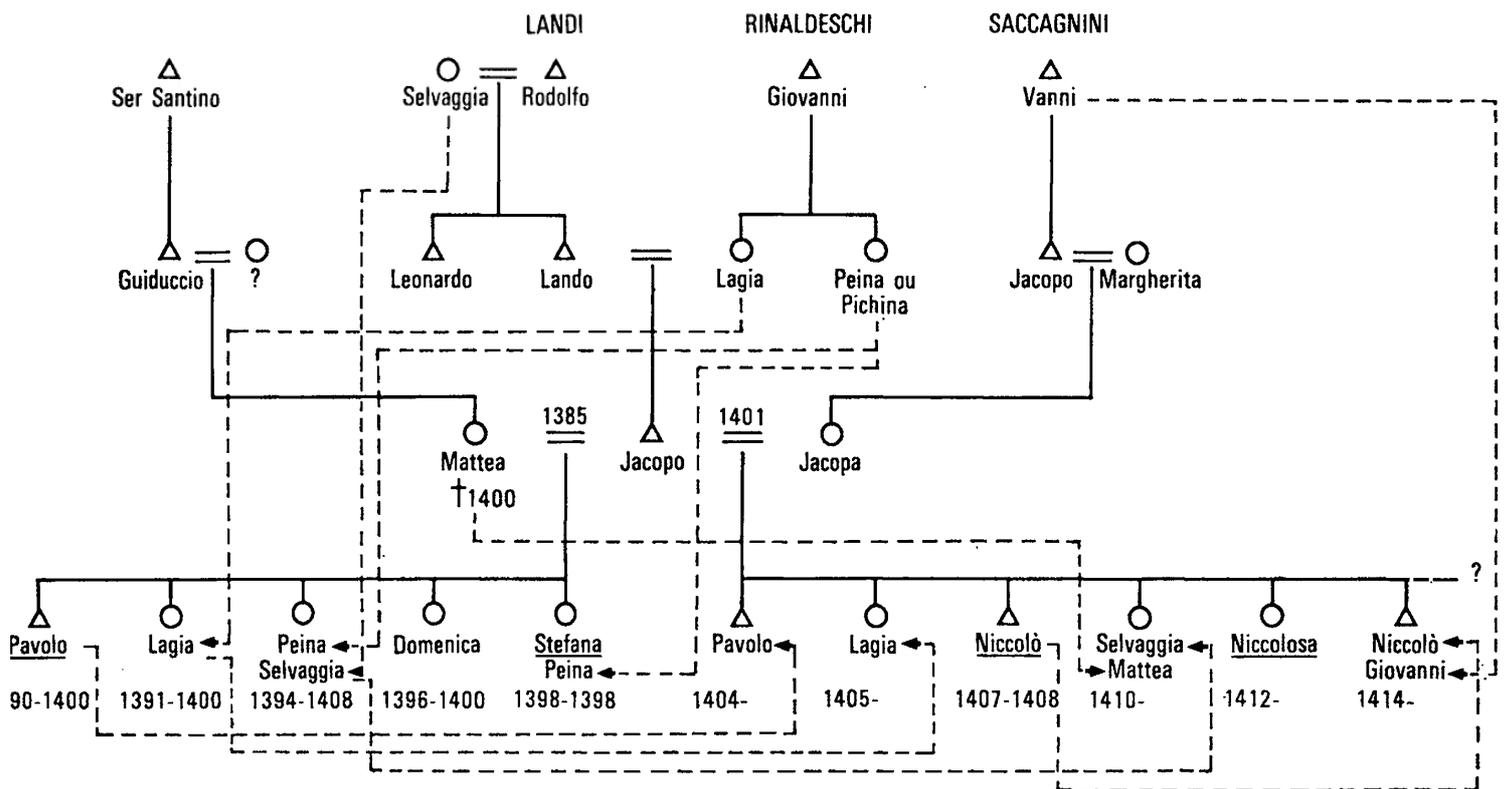


FIG. 4. La transmission des noms dans la famille Landi

Fin d'observation : 1415.

Les noms soulignés sont justifiés par la dévotion.

Un autre exemple éclaire particulièrement bien les priorités qu'établissent les parents parmi les morts du lignage et de la famille proche. Le 6 août 1476, à la naissance d'une fille, Filippo di Matteo Strozzi « refait notre mère », Alessandra,

85-86. Autres exemples cités par F. W. KENT, *op. cit.* : 47. Un enfant bolonais reçoit pour nouveau prénom celui du saint dont l'intercession a entraîné sa guérison ; cf. les *ricordanze* de ser E. Mamelini (V. MONTANARI, ed., *Quaderni culturali Bolognesi*, n° cité).

44. ASF, Conventi Soppressi, San Piero Monticelli 153, f^{os} 4-4v^o. La date précise de la mort de la première Vaggia m'est inconnue mais doit se situer entre 1438 et 1444.

45. Newberry Library, Chicago, Ricordanze di Pepo Albizzi, 1339-1358, f^o 35v^o.

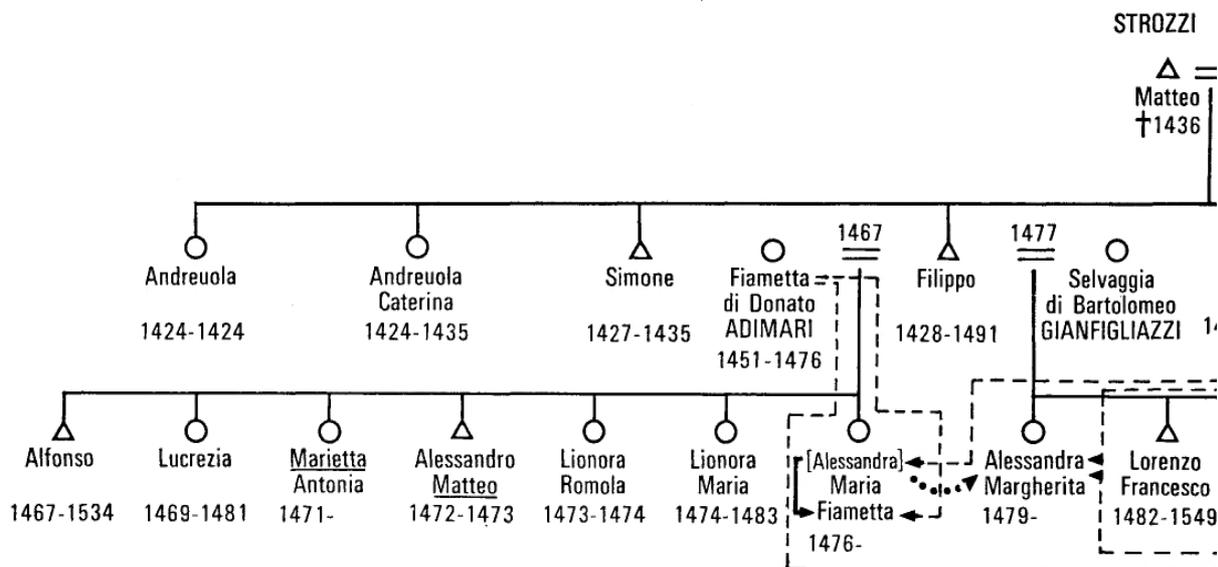


FIG. 5. Les renominations

N'ont été reproduits i Fiametta et Alessandra renomination, les cro

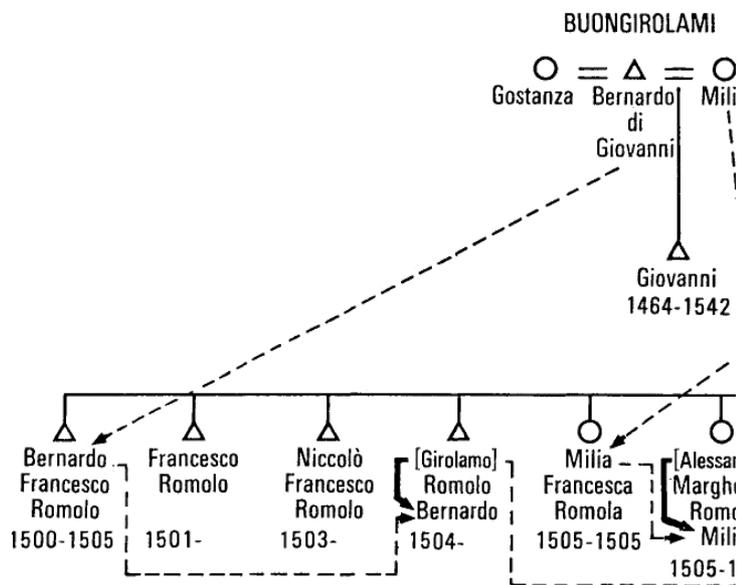
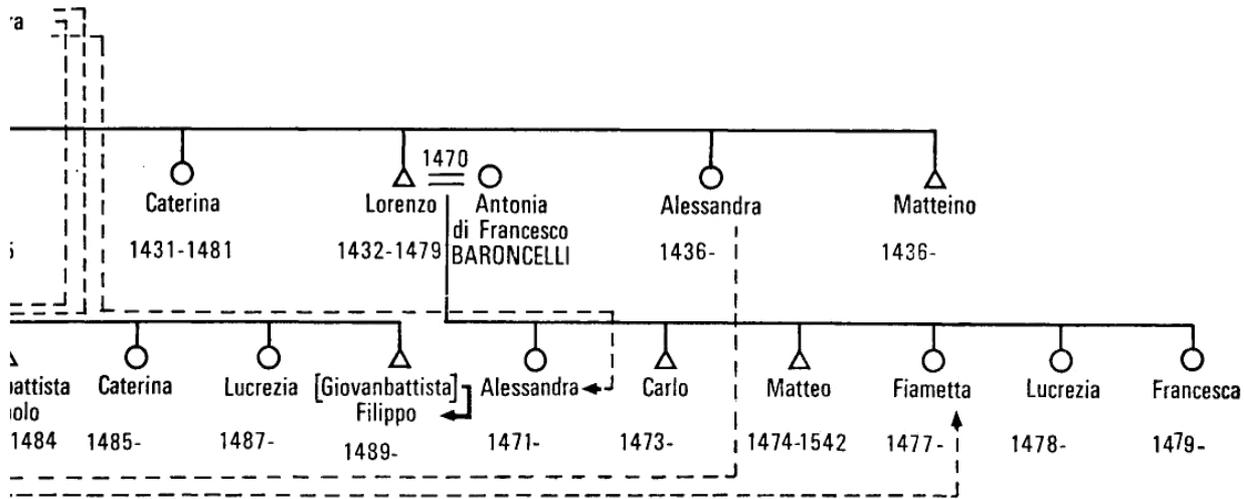


FIG. 6. Les renominations d

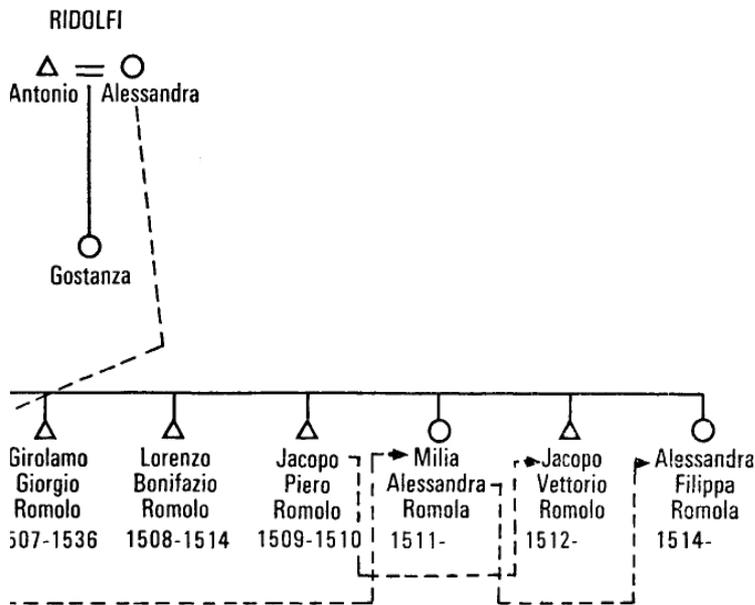
La flèche noire indique une : al

PHI



enfants de Filippo Strozzi

les reports des prénoms
 en gras indique une
 le prénom abandonné.



ants de Giovanni Buongirolani

ination, les crochets le prénom
 iné.

qui est morte en 1471. La mère de l'enfant meurt peu après l'accouchement. Quand l'enfant est confirmée le 1^{er} janvier 1478, son père « ordonne qu'elle soit à l'avenir appelée Fiametta pour qu'elle porte le nom de sa mère » ; la petite fille sera dès lors connue sous le diminutif « la Fiamettina ». Notons que le frère de Filippo, Lorenzo, avait déjà « refait » leur mère en la personne de sa fille aînée, en 1471, l'année même de la mort de la vieille Alessandra ; par la suite, il avait devancé son frère en « refaisant » sa belle-sœur Fiametta quelques mois après sa mort en 1477. Filippo, cependant, tient à « refaire » de son côté sa mère dont le prénom, chez ses propres enfants, a été désaffecté en 1478. Il l'attribue derechef à l'aînée de son second lit en 1479, « en mémoire de notre mère et de celle [l'Alessandra] qu'elle avait eue »⁴⁶. Ici, la piété conjugale fait provisoirement écarter pour la dernière née du premier lit le nom vénéré de la grand-mère paternelle de l'enfant, mais le père lui rend corps dès qu'il le peut. La seconde femme de Filippo lui retournera l'hommage en débaptisant après sa mort leur dernier fils pour lui imposer le nom de son père⁴⁷. L'histoire de Filippo et de son frère Lorenzo révèle en outre qu'il n'existe pas de compétition entre les deux frères dans la réattribution du nom d'un disparu, mais que chacun ressent et respecte l'obligation d'honorer sa mémoire, en fonction de la place que le mort occupait dans la vie familiale, de l'honneur qu'on veut témoigner à son plus proche survivant, voire des liens affectifs qu'on entretenait avec le défunt (*cf.* fig. 5).

Des circuits aussi complexes font réapparaître de la même manière les noms des enfants de Giovanni Buongirolami, un juriste qui appartient à une lignée d'hommes de loi venus de Gubbio à Florence au début du xv^e siècle⁴⁸. Le fils aîné, Bernardo, reçoit le nom de son grand-père paternel en 1500 et meurt à cinq ans. Le quatrième fils, Girolamo, né en 1504, qui porte le nom d'un grand-oncle paternel, est alors débaptisé et son père « lui donne pour nom Bernardo, sous lequel on doit l'appeler désormais ». Libre maintenant, le prénom Girolamo sera attribué au sixième fils né en 1507. Dans l'intervalle, en 1505, deux jumelles sont nées, l'une nommée Milia, d'après sa grand-mère paternelle, l'autre Alessandra, comme son aïeule maternelle. Milia meurt à vingt-deux jours, et le père décide que « la susdite Alessandra s'appellera à l'avenir Milia en échange de la morte ». La seconde Milia meurt à dix-sept mois. La fille suivante, née en 1511, la remplace, tandis qu'une quatrième fille, en 1514, « refera » à la fois sa grand-mère maternelle et sa sœur débaptisée et morte... Ici, l'aïeule maternelle s'est trouvée évincée par deux fois, tandis que l'oncle paternel du père devait céder

46. ASF, Strozzi. I, 22, f^{os} 72 et 97. Filippo pense à une de ses sœurs née en 1434 et mariée en 1451 qui avait elle-même reçu son nom, Alessandra, non pas de leur mère, mais d'une tante de son père ; ASF, Strozzi. V, 11, f^o 155v^o.

47. *Cf. supra*, n. 43.

48. ASF, Strozzi. II, 23, f^{os} 129-136, 171v^o-180.

la place à son frère, le grand-père paternel de l'enfant. Dans tous les cas, les aïeuls écartés ont été réinvestis dans un enfant suivant (*cf.* fig. 6).

Le corollaire de la pratique qui consiste à « refaire » les défunts est que deux membres *vivants* de la même fratrie ou de la même famille conjugale ne peuvent porter le même prénom⁴⁹. Le casse-tête bien connu des historiens de la démographie moderne qui rencontrent dans certaines régions des homonymes vivant au sein de la même famille n'existe donc pas en Toscane. Cela dit, si un Florentin doit « refaire » les morts de sa famille en donnant d'urgence leurs noms aux vivants, ne peut-il donner aux vivants que les prénoms des morts ? Lui est-il interdit de « refaire » prématurément un membre honoré de sa famille ? Il semble bien que, jusque vers 1460, les pères qui reportent si souvent sur un nouveau venu le nom d'un ancêtre ou d'un parent mort depuis peu, s'interdisent spontanément de « refaire » des vivants. Dans le dernier tiers du siècle et au début du xvi^e, en revanche, non seulement les attributions de noms appartenant encore à des vivants sont plus fréquentes⁵⁰, mais les justifications qu'en donne le père montrent qu'il est conscient d'enfreindre une sorte de prohibition jusque-là implicite. Piero Strozzi « refait » son père Carlo en 1459, en la personne de son fils aîné, « bien que [dit-il] notre père vive encore »⁵¹ ; le second prénom donné à l'enfant, Viva, est là peut-être pour conjurer la menace qu'une réattribution précipitée du nom fait courir à l'un ou l'autre de ses porteurs. De même, Biagio Buonaccorsi « refait » en sa première fille sa propre marâtre, Agnola, « encore qu'elle soit vivante ». Après la mort de l'une et de l'autre, il donne le nom à la deuxième fille d'un second lit, « pour commémorer M^{me} Agnola, ma marâtre, dont la conduite me fit plus qu'une mère ». Le tabou porte donc non pas sur la transmission par le père de son nom à son fils, mais sur le passage du nom d'un vivant à un autre vivant et les Florentins ne se décident pas de gaîté de cœur à l'enfreindre. Témoin ce Tribaldo dei Rossi qui accède, contre son gré semble-t-il, à la supplication de son père « demandant comme une grâce à [lui]-même et à [sa] femme de le refaire de son vivant »⁵². Bons ou mauvais, beaux ou laids⁵³, riches ou pauvres, les membres du lignage doivent être « refaits ». Mais pour que leur nom s'incarne dans un corps nouveau, il leur faut d'abord passer au rang d'ancêtre. Donner

49. Échappent à cette règle les enfants ondoyés qui sont souvent nommés Giovanni/a même s'ils ont un aîné vivant de ce nom, et qui parfois prennent le nom d'une personne vivante parce qu'on les sait eux-mêmes condamnés ; deux exemples parmi les enfants de Matteo di Niccolò Corsini ; *cf. supra*, n. 19.

50. Chez les Rinieri, les grands-pères paternels sont « refaits » aux deux générations successives alors qu'ils vivent encore ; ASF, Conv. soppr., 220, f^o 5v^o, 1508, et f^o 102v^o, 1544.

51. Strozz. V, 16, f^o 1, 14 sept. 1459.

52. BNF, Panciat. 101, f^o 3v^o, 14 avr. 1503 et f^o 31, 12 févr. 1517, Ricordanze di Biagio Buonaccorsi ; BNF, II, 11, 357, Ricordi di Tribaldo d'Amerigo dei Rossi, f^o 59.

53. *Cf.* l'anecdote rapportée par Politien, dans F. W. KENT, *op. cit.* : 47 : un petit enfant de la famille Rucellai proteste quand il apprend que ses parents se proposent de « refaire » un grand-oncle ridicule ; « cette fois, ne le faites pas si laid ! », demande-t-il...

le nom d'un parent vivant serait le faire entrer prématurément dans le groupe des ancêtres et menacer l'enfant. Car les morts s'annoncent à la fois dangereux et protecteurs, quels qu'ils aient été de leur vivant. Le double sens du mot *rifare*, « refaire » et « dédommager », indique qu'en honorant et réincarnant les défunts, les vivants évitent de se les aliéner ; ils les neutralisent, les « rachètent », les empêchent de flotter impunément dans l'espace indécis et menaçant des ombres.

Il semble bien que, lorsqu'on procède à une sorte de « réincarnation » du mort, on vise moins — avant la fin du xv^e siècle — à transmettre à un nouveau membre de la famille les qualités personnelles ou les mérites d'un ancêtre qu'à investir le nom lui-même d'un provisoire corps charnel. En 1497, un riche Florentin, Tommaso Guidetti, découvre dans les archives familiales qu'un de ses lointains aïeux s'était prénommé Mannello ; le prénom n'avait plus été porté dans sa branche depuis cinq générations et la personnalité du dernier porteur s'était bien sûr estompée dans l'obscurité du passé. Tommaso n'en décide pas moins de « refaire ce nom antique de notre maison » et il le donne, malgré son parfum désuet, à l'un de ses fils⁵⁴. Ici encore, l'individu n'est pas doté d'un attribut ; c'est le nom même qui se trouve plutôt revivifié.

Les prénoms forment une sorte de patrimoine familial dont rien ne doit être négligé ou perdu. La « maison » idéale, qui inclut tous les membres vivants ou morts du lignage, peut être définie par l'ensemble des prénoms qu'à chaque génération les vivants réactivent. A la limite, tous les membres du lignage, à condition qu'ils soient du même sexe, sont interchangeables. L'individu, l'enfant surtout, sera nommé ou renommé *in cambio*, en échange de l'aîné que la mort a fauché. Dans le souvenir des parents, les enfants homonymes finissent par se confondre en un seul personnage dont la permanence est assurée par le port d'un même prénom. Cambio di Tano Petrucci donne successivement à la même nourrice deux de ses fils, dont le puîné a « refait » l'aîné ; quand il fait ses comptes avec le mari de la nourrice, vers 1409, il condense ses deux fils en un seul : « Manno, qu'il m'a élevé en deux fois ! »⁵⁵ La naissance spirituelle d'un enfant, qui reçoit son nom avec l'eau du baptême, annule ainsi la mort du précédent porteur de ce nom. Et l'on peut voir un bon père de famille, Niccolò di Carlo Strozzi, biffer soigneusement sur son livre la notice qu'il avait consacrée à la mort d'un premier fils, Carlo, en 1473, car l'enfant a été « refait » deux mois après en un nouveau Carlo⁵⁶. Chaque enfant offre son corps comme un habitacle périssable au nom dont la pérennité n'est assurée qu'à travers la corporéité de ses porteurs successifs. « Refaire » quelqu'un, c'est empêcher que disparaisse un nom, assurer l'incessante

54. ASF, Strozz. IV, 418, f^o 33.

55. ASF, Strozz. II, 10, f^o 17v^o.

56. ASF, Strozz. IV, 71, f^{os} 40v^o et 42, 1473.

circulation, à l'intérieur de la famille, d'un capital de prénoms que les morts passent aux vivants. L'oubli d'un nom appauvrit la communauté lignagère tout entière, son attribution — sa « réfection » — donne corps à celle-ci.

Le nouveau porteur participe, grâce à son prénom, de cette individualité collective qu'est le lignage, nommé *casa* par les Florentins. La marque qu'imprime sur lui le prénom qui le relie à divers maillons d'une longue chaîne d'ancêtres est appliquée, mais en court-circuitant tous ces relais, par certains Florentins à leurs bâtards. Luigi di Valorino di Barna Ciurianni nomme « Ciurianni » le fils qu'il a d'une esclave, « en raison du nom de la maison »⁵⁷. Luca di Matteo da Panzano, qui a un fils d'une servante, le nomme « Ridolfo et Mariotto, à savoir Ridolfo en raison de l'ancien nom des Firidolfi da Panzano, et Mariotto parce que le 2 mars, jour où je suis né, moi Luca, était la Sainte-Marie de la Chandeleur ; aussi lui ai-je donné pour second prénom Mariotto, en l'honneur de sainte Marie dont moi, pauvre pécheur, suis le dévot »⁵⁸. Cette insistance agrège au lignage le fils illégitime en le rattachant immédiatement à l'ancêtre éponyme, par-delà la série des ancêtres qui se sont transmis des prénoms moins marqués. Mais la finalité est la même, si les moyens diffèrent. Pour ces bâtards comme pour les fils légitimes, il s'agit de proclamer la communauté d'intérêts des vivants avec un groupe de morts.

Les « maisons » de Florence utilisent leur patrimoine symbolique ou généalogique à l'égal de leur patrimoine de maisons ou de terres comme des atouts dans le jeu social ; le prénom, et pas seulement le nom de famille, y fait figure de carte maîtresse. De ce capital à la fois matériel et symbolique, tous les enfants mâles sont des bénéficiaires potentiels. C'est à eux qu'iront, en parts égales, terres et maisons, parts dans les sociétés commerciales, droits à participer à la vie professionnelle et politique, port des armoiries et du nom héréditaire leur vie durant. Comme le rang de naissance n'influe pas sur les droits à hériter⁵⁹, les prénoms peuvent être reportés d'un aïeul sur un aîné, puis sur un puîné au gré des décès et sans ordre préférentiel immuable. L'égalité entre héritiers mâles assure au niveau de la fratrie la libre circulation et la répétition des anciens prénoms, car l'obligation de « refaire » les morts, cette *anastassi*⁶⁰ italienne, ne peut être utilisée avec l'arrière-pensée de transmettre à un héritier déterminé l'ensemble ou une partie privilégiée du patrimoine⁶¹. Et comme la lignée maternelle n'a rien d'autre à transmettre qu'une dot, le prestige de son alliance et la fécondité du ventre

57. ASF, Manosc. 77, f^{os} 36, 39, 1415.

58. L'enfant est lui-même né le 5 février 1423 (ASF, Strozz. III, 9, f^o 22).

59. Du moins pas avant le xvi^e siècle qui verra l'institution du majorat et la primogéniture régir la transmission des biens dans les grandes familles.

60. Terme grec qui paraît l'équivalent du *rifare* italien ; cf. Bernard VERNIER, « La Circulation des biens, de la main-d'œuvre et des prénoms à Karpathos : du bon usage des parents et de la parenté », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 1980, 31 : 63-87.

61. A la différence des stratégies grecques analysées par B. VERNIER, *ibid.*

de l'épouse, les emprunts de prénoms qu'on y fait se réduisent aisément à l'hommage aux aïeuls directs de l'enfant.

Face aux héritiers mâles, les femmes reçoivent des dots, constituées de biens mobiliers généralement, et pouvant varier selon les partis matrimoniaux convoités ; elles n'auront bien sûr aucune capacité professionnelle ou politique, et elles se trouveront agrégées aux lignages de leurs maris, dont elles ajouteront les noms à leur propre prénom. La négociation de leur mariage s'appuiera sans doute sur le « capital social » détenu par leurs pères et leurs frères, mais elles ne pourront prétendre à son bénéfice direct. Aussi importe-t-il moins qu'elles soient reconnues à travers leur prénom comme membres de ce groupe de parents, possesseurs temporaires d'un patrimoine indéfiniment transmissible. C'est ce que reflète l'incertitude plus forte qui caractérise l'origine de leurs prénoms : dans le choix de ceux-ci, la mode, l'amitié, le compérage, mais aussi les liens affectifs avec certains proches jouent sans doute plus librement que dans le choix des prénoms masculins, marqué par une communauté d'intérêts et de devoirs entre les générations.

Enfin, alors qu'en cette période prétridentine on ne se fait pas faute de féminiser les noms d'apôtres et de grands saints, il existe une remarquable étanchéité entre les stocks familiaux de prénoms féminins et masculins. Lorsqu'il cherche à « refaire » un défunt, le père respecte bel et bien le sexe de son nom : les filles n'emprunteront presque jamais leur nom — féminisé — à des ancêtres masculins, et les garçons ne seront pas nommés d'après une parente. Selon cette distinction de sexe qui assigne, au sein du lignage, des places différentes aux hommes et aux femmes, les secondes ne peuvent « refaire » les premiers ; car, dans le système de filiation florentin, elles ne donnent pas d'ancêtres mémorables comme les hommes, elles ne peuvent donc perpétuer une identité féminine lignagère au bénéfice d'un groupe unique⁶².

A Florence, la réincarnation des défunts paraît ainsi détachée de stratégies à court terme par lesquelles un père pourrait chercher à capter, pour un enfant particulier, la bienveillance et l'héritage d'un parent fortuné. Les mécanismes du choix des prénoms n'en sont pas moins très marqués par la structure et la cohésion persistante du lignage. Il est vrai que les conceptions qui sous-tendent ces comportements paraissent s'édulcorer après 1500. « Refaire » quelqu'un est plus souvent assimilé à une « commémoration » du défunt, dont les qualités et l'exemple doivent influencer favorablement sur le destin du nouveau porteur de son nom. On se permet davantage de choisir parmi ses ancêtres, voire parmi ses alliés, celui dont le prénom invoque les vertus particulières qu'il a exercées de

62. Dans une ville comme Bologne, où les filles paraissent moins fortement frappées d'exclusion qu'à Florence, on trouve en effet une notice, parfaitement inconnue ici, d'un grand-père maternel « commémoré » en sa petite-fille après sa mort ; MONTANARI, ed., *Quaderni culturali Bolognesi*, n° cité : 42 (1520).

son vivant ou le prestige dont il a joui. Les parents éliminent ou privilégient celui des prénoms qui leur plaît dans le stock familial, rejoignant ainsi l'enseignement de l'Église, pour qui le nom d'un saint patron doit induire dans l'individu qui le porte les mérites de l'éponyme. Il s'agit moins désormais de prêter au nom sa figure accidentelle que de préciser les attributs et l'identité morale d'un individu. Le nom, qui instituait auparavant la personne, rappelle maintenant à son porteur la voie de vertu que l'Église ou ses ancêtres lui ont ouverte. Il se veut exemplaire, il forge explicitement la personnalité. Rien n'empêche plus de multiplier chez l'enfant qu'on dotera de plusieurs prénoms les références à des systèmes différents. Le choix du prénom se resserre sur une parenté plus étroite tout en s'ouvrant davantage à des valeurs extra-familiales. Avec la solidarité du groupe de descendance agnatique va peu à peu s'effriter la cohérence du système de dénomination médiéval, gouverné par les ancêtres et pour lequel, « à proprement parler, il n'y a pas de naissance, parce que l'ancêtre n'a pas disparu, il a seulement subi une occultation »⁶³.

63. E. BENVENISTE, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éd. de Minuit, I, 1969 : 235.

Résumé

Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Le Nom « refait ». La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles)*. — Dans la seconde moitié du xiv^e siècle, les enfants de Florence reçoivent déjà plusieurs prénoms au baptême, innovation qui laisse au père — donneur du prénom — un certain jeu entre des contraintes différentes. Les livres domestiques des bourgeois des xiv^e-xvi^e siècles permettent d'examiner les mécanismes du choix et de la transmission des prénoms. Ils révèlent comment le second prénom place l'enfant sous la protection du saint du jour où il est né ou baptisé, tandis que le premier le rattache à sa parenté et, de façon prédominante, à sa lignée paternelle. L'urgence de « refaire », réincarner un parent mort, le plus tôt possible après son décès, les perturbations que cette nécessité introduit dans les pratiques ordinaires du choix du prénom, les croyances et les attitudes, enfin, qui sous-tendent ce comportement, sont analysées en rapport avec l'accentuation patrilinéaire du système de filiation et de transmission des biens, manifeste à la fin du Moyen Age.

Abstract

Christiane KLAPISCH-ZUBER, *The Name "Re-Endorsed". Transmittal of First Names at Florence, 14th-16th centuries.*—At Florence, in the second half of the 14th century, children were given several Christian names; an innovation which set into play different constraints on the name-giver, the father. On the basis of burghers' domestic books dating of the 14th-16th centuries, the mechanisms of first-names choice and transmittal could be examined. The sources revealed that the second Christian name places the child under protection of the saint corresponding to his birth-day or baptism-day, while the first Christian name connects him to his kinship and namely to his father's lineage. The imperative necessity of "re-endorsing", reincarnating any dead kin the sooner after his passing away, and the disturbances ensuing in the ordinary practice of choosing Christian names, as well as the beliefs and attitudes which underlie this behavior, are analyzed in relation with the patrilineal trend prevailing in the filiation system and wealth transmittal, a trend which can easily be perceived by the end of the Middle Ages.